

10/3/18

Les deux jeunes Guinéens ont été libérés

BAYONNE Poursuivis devant le tribunal correctionnel, leur détention provisoire a été levée jeudi 8 mars



Un rassemblement de soutien s'est tenu jeudi pendant l'audience. PHOTO JEAN-DANIEL CHOPIN

Leur séjour en prison les a laissés « un peu fatigués par toutes ces émotions ». C'est ce qu'a raconté hier Alec Cadi, président de la Cimade Pays basque et désormais hôte de Joseph et Kovoiki. Les deux Guinéens, poursuivis pour avoir fourni des extraits d'acte de naissance présumés faux, ont été libérés de prison, hier matin. Leur absence d'adresse était jusque-là un obstacle à leur libération.

« Nous sommes éminemment satisfaits de la libération de nos clients », a déclaré M^e Vincent Faget, qui défend l'un des prévenus. Il a estimé que le tribunal avait statué « en tenant compte du fait qu'ils ont un casier judiciaire vierge et qu'ils sont présumés innocents jusqu'à preuve du contraire ».

Sous contrôle judiciaire

Joseph et Kovoiki affirment être mineurs depuis leur arrestation. Leurs avocats comptent donc « continuer à plaider l'incompétence du tribunal correctionnel » pour juger des mineurs, a expliqué M^e Faget. S'ils sont présumés innocents comme le veut la loi française, ils devraient en effet être présentés à un juge pour enfants, d'après leur défense. Leurs avocats ont également fait appel du refus du tribunal de procéder à des tests dentaires et osseux pour évaluer leur âge.

Joseph et Kovoiki ont été placés sous contrôle judiciaire assorti d'une interdiction de quitter les Pyrénées-Atlantiques jusqu'à la prochaine audience, qui se tiendra le 22 mars.

Sofiane Zaizoune